

En achetant votre titre de transport : vous acceptez d'être transporté au sommet d'un domaine de ski hors-piste non sécurisé et vous reconnaissez avoir pris connaissance des consignes de sécurité. Pour vous aider dans vos choix, des informations sont à votre disposition au départ du Téléphérique. Lisez les documents prévus à cet effet. Interrogez le patrouilleur.

Ce site est unique : Votre sécurité dépend de votre comportement.

Votre forfait journée, plurijournalier ou saison est strictement personnel :

Il est incessible et intransmissible.

Il doit être présenté à tout contrôle et l'utilisateur devra, si nécessaire, pouvoir justifier de son identité (titres pluri journalier...) ou du droit au tarif réduit (titres avec réductions). Il donne droit, pendant la durée de sa validité, à la libre circulation sur les remontées mécaniques en service correspondant à la catégorie du titre.

La validité de tous les titres de transport est limitée à la saison en cours fixée par la date d'achat.

L'usager doit être porteur de son titre de transport durant tout le trajet, de l'aire de départ de la remontée mécanique jusqu'à l'aire d'arrivée.

L'absence de titre de transport ou l'usage d'un titre non conforme ou falsifié, constaté par un agent de l'exploitant est passible de poursuite conformément à la législation en vigueur (Articles L342-15, R342-19 et 342-20 du Code du Tourisme) à savoir le paiement d'une indemnité forfaitaire égale à cinq fois la valeur du forfait journalier. Outre l'indemnité forfaitaire, et / ou les poursuites, les agents procéderont au retrait immédiat du titre de transport à titre de preuve.

Perte vol ou détérioration :

Les forfaits retrouvés sont recueillis aux caisses du téléphérique, à La Grave. (Utilisation du formulaire contact du site web : <http://la-grave.com/hiver/contact.php>). Les forfaits journée, séjour ou saison non retrouvés ne peuvent pas être remplacés. Dans le cas de perte ou de vol de forfait, il sera possible d'obtenir un duplicata, sous réserve de fournir les éléments permettant l'identification du forfait (justificatif qui vous a été systématiquement remis lors de l'achat).

Modalités forfaitaires de dédommagement en cas d'interruption du service :

En cas d'interruption du service de remontées mécaniques pour raison technique, les titulaires d'un forfait pluri journalier (hors forfait saison) pourront se voir proposer un "dédommagement" du préjudice subi en cas d'arrêt complet des remontées mécaniques supérieur à une demi-journée si le nombre de journées restantes est supérieur à la durée restante de leur séjour.

Ce dédommagement, calculé en fin de séjour, sera égal à la différence entre le prix payé par le client et les journées utilisées par l'usager multipliées par le tarif de base.

Le client pourra bénéficier, sur justificatifs :

- soit d'une prolongation immédiate,
- soit d'un avoir en journée(s) immédiatement accordé et valable sur la saison en cours ou la saison suivante.

Aucun Remboursement des titres de transport en cas de maladie ou d'accident... :

Aucun remboursement de titre de transport ne sera effectué en cas de blessures ou maladie, même sur présentation de certificat médical.

Protection des données à caractère personnel :

Le traitement informatisé nécessaire à l'établissement des titres pluri journaliers et saison est conforme à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004. Aucune des données collectées - obligatoires pour l'établissement du titre de transport - : Nom, Prénom, Photo et Titre de transport n'est et ne sera transmise à des tiers. Ce fichier est déclaré à la C.N.I.L sous le N° 1558770.

Conformément à la loi informatique et liberté, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes auprès de :

TGM SA - Service Billetterie - Gare du Téléphérique - 05320 La Grave

Liaison inter station La Grave -Les 2 Alpes...

Les accords suivants de réciprocité ne seront valides qu'à compter de l'ouverture physique de la liaison des domaines via le glacier de la Girose.

Sens La Grave - Les 2-Alpes

Le forfait de La Grave donne accès gratuitement au domaine des deux alpes.

(non valide pour une montée-simple ou aller-retour).

Les systèmes de contrôle de forfait étant différents, vous devez impérativement repasser par la caisse centrale des 2-alpes où un contrôle des Forfaits La Grave a été installé. Il vous sera alors délivré gratuitement une contremarque valide sur le domaine des 2-Alpes.

N'empruntez pas les remontées des 2-alpes sans titre de transport valide, c'est-à-dire sans être passé par la caisse centrale des 2-alpes.

Sens Les 2-Alpes - La Grave

Le forfait des 2-Alpes peut donner accès au téléphérique de La Grave tous les jours sauf les week-ends et les jours fériés avec un supplément (prix variable selon votre type de forfait journée) ou gratuitement pour les forfaits 6 jours et +.

Les Week-Ends et jours fériés, vous devrez acquérir un forfait au tarif normal aux caisses de La Grave.

St-Christophe et les Vallons de la Selle

Le forfait journée de La Grave exclusivement donne droit gratuitement à un aller-simple pour le retour à La Grave à partir de Venosc. (non valide pour une montée-simple Rando)

Recommandations :

La traversée vers les 2-alpes nécessite une marche (entre 15 et 30 minutes) à plus de 3500 m d'altitude.

Nous attirons votre attention sur le fait que la liaison entre les domaines skiables est fortement dépendante des conditions météo.

En cas de fort vent, de visibilité nulle sur le glacier (...), la liaison peut être impossible à effectuer et vous pouvez ainsi vous retrouver bloqué dans la vallée voisine. Votre retour, en taxis, bus... est à vos frais.